

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil quatorze

Le dix-sept avril à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2014.

Présents :

Mme Cadete Virginie, Mme Danjou Francine, Mme Gibert Annie, Mme Juste Ginette, M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien, M. Cantin Sébastien, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, M. Marcellot Daniel et M. Ortéga Frédéric.

Personne excusée :

Néant.

M. Coudrat Adrien a été élu secrétaire.

Démission d'un conseiller municipal :

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du courrier de démission de M. Philippe Ballenecker. Il explique lui avoir proposé 4 fois de gérer la voirie et de percevoir une indemnité pour cette délégation mais celui-ci a décliné la proposition.

Voirie :

Après délibération, il a été décidé de ne pas déléguer la voirie à un élu. La commission de voirie gèrera ensemble les demandes de devis, le choix des travaux à effectuer ainsi que le suivi de ceux ci. Pour ce faire, les membres de la commission se partageront le territoire de la commune.

Vote des 4 taxes :

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, de maintenir le taux des 4 taxes au budget 2014 aux valeurs suivantes :

- Taxe d'habitation :	17.26 %
- Taxe foncière bâti :	7.95 %
- Taxe foncière non bâti :	31.33 %
- Cotisation foncière des entreprises :	20.95 %

Le produit attendu est de 196 355 euros.

Subventions 2014 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour de verser les subventions suivantes :

Affectat.	articles		2014
commune	6574	ACPC CATM (anciens combattants)	300 €
commune	6574	Gribouille (Atelier de peinture), asso n°0181007943	200 €
commune	6574	Effervescence, asso n°W181001798	300 €
commune	6574	Unacita, asso n°28713	100 €
commune	6574	Le Yin et le Yang, asso n°W181001476	100 €
commune	6574	Le Perdreau	100 €
commune	6574	Les Insomniaks asso n°W181002960	200 €
canton	6574	Accueil canton de Léré, asso n°018004163	100 €
canton	6574	ADMR Repas, Siren : 31037043200018, NAF : 913E	400 €
canton	6574	Facilavie (association d'aide à domicile aux personnes âgées et adultes dans le cher) Siret : 77502236100015	350 €
canton	6574	Coopérative scolaire maternelle Léré, siren : 388600417	150 €
canton	6574	Coopérative scolaire élémentaire Léré, siren : 388600417	150 €
canton	6574	ADMR Soins à domicile canton, Siret : 31037043200018, NAF : 913E	300 €
canton	6574	ADMR travailleuse familiale, Siret : 31037043200018, NAF : 913E	330 €
canton	6574	LYRE Léréenne (fanfare) Siret : 41347781100017, APE : 804D	200 €
canton	6574	D.D.E.N. (association des délégués départementaux de l'éducation nationale)	30 €
canton	6574	Conseil départemental de l'accès au droit du Cher	150 €
canton	6574	Ecole musique Léré, Siret : 41347781100017, APE : 804D	360 €
canton	6574	Belleville Badminton club	200 €
dep	6574	Parents et amis des handicapés du Sancerrois	300 €
dep	6574	AVEC (Association de veille environnementale du Cher)	100 €
dep.	6574	MNT du Cher (mutuelle nationale territoriale) Siret : 77567858401652	40 €
autre	6574	CFA de Marzy Siret : 31277330200020	100 €
	total	(Total budgétisé en 6474 : 11 006 €)	4 560 €

Autres subventions 2014 :

Le conseil municipal décide par 11 voix pour de verser 900 euros au comité des Fêtes de Sury près Léré. Mme Cadete, M. Coudrat et M. Dauron ne participent pas aux délibérations et au vote concernant cette subvention.

Le conseil municipal décide par 11 voix pour de verser 500 euros à l'association des chasseurs et des propriétaires de Sury. M. Coudrat, M. Dauron et M. Marcellot ne participent pas aux délibérations et au vote concernant cette subvention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour de l'achat de produits alimentaires pour les restaurants du cœur de Bonny sur Loire d'un montant de 300 €.

Correspondant défense :

Les deux correspondants défense de la commune de Sury près Léré nommés sont Mrs. Sébastien Cantin et Rémy Fleurier.

Budget 2014 :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix pour, le budget 2014 s'équilibrant à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 788 349.00 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 1 184 384.48 euros.

Dépenses scolaires de l'école de Léré :

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, de participer annuellement comme les années précédentes aux dépenses scolaires de fonctionnement de l'école de Léré au prorata du nombre d'élèves de Sury près Léré scolarisés dans cette école.

Remerciements :

Guéric Ricordel a envoyé une carte postale d'Italie pour remercier les membres du conseil municipal de la subvention attribuée pour son voyage scolaire.

Mme Chantal Allo fait part de ses remerciements pour la replantation d'arbustes route de Belleville.

Monsieur le Maire informe que les membres du conseil municipal sont invités au vernissage de l'Esquisse de Léré le 25 avril à la salle des Fêtes de Léré.

Il propose une journée « motard d'un jour » pour améliorer la sécurité routière des 2 roues. Cette opération est gratuite. Il contactera l'association pour voir s'il y a un samedi de disponible pour organiser cette manifestation et en savoir plus sur le déroulement de la journée.

M. Cantin propose de faire découvrir la commune par ses chemins. Il demande comment développer la sécurité incendie sur la commune. Monsieur le Maire explique que la SAUR doit proposer une étude pour faire le point de l'existant au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable.

M. Coplo demande s'il serait possible d'installer un « panneau STOP » au carrefour de la rue de l'Acachat et de la rue de Bretagne. Le conseil décide à l'unanimité de procéder à cette installation. Monsieur le Maire contactera l'entreprise Lebon pour le marquage au sol car elle doit bientôt intervenir devant la nouvelle mairie.

M. Borderieux demande l'achat de 2 panneaux indiquant l'aire de camping-car. Monsieur le Maire le charge de demander des devis.

Mme Cadete souhaiterait que la commune organise les fêtes de Carnaval, Halloween, etc ... pour les enfants. Elle demande s'il serait possible de mettre en place un transport pour aller à Cosne le mercredi ou samedi après-midi pour les adolescents de la commune. Monsieur le Maire lui dit que l'idée est très bonne, qu'elle a déjà été demandée et la charge de demander des devis auprès de transporteurs.

Mme Danjou signale que tout comme dans la rue de Bretagne, les véhicules circulent vite sur la route de Savigny. La commune ne peut pas intervenir, cette route étant une route départementale gérée par le conseil général.

M. Coudrat demande la date de la commission de voirie. Elle aura lieu mercredi 23 avril à 19h.

M. Ortéga demande si les enfants de la commune peuvent aller jouer sur les terrains de football et de tennis appartenant à EDF. Monsieur le maire dit qu'il faut contacter la personne qui gère les clés à la centrale (02 48 54 50 19). Pour information, Monsieur le Maire explique que la centrale avait proposé de rétrocéder les terrains mais que le coût d'entretien était élevé et que les contraintes étaient trop importantes pour la commune.

Il souhaiterait qu'on étudie une aide pour le paiement du permis de conduire des jeunes.
Il propose l'organisation d'un concours de pêche à l'Etang de la Fortay.
Monsieur le Maire souhaite que toutes ses idées soient étudiées.

M. Bordu demande combien d'heures a la machine qui sert à broyer les accotements ? Il demandera à M. Poulain. Il suggère l'agrandissement de la salle des Fêtes. Monsieur le Maire pense qu'il serait dommageable pour la commune de modifier la salle des fêtes, celle-ci étant très louée pour raison de convivialité et de taille familiale.

M. Fleurier confirme que les véhicules roulent trop vite rue de Bretagne et route de Savigny. Il demande s'il serait intéressant pour la commune d'acquérir une balayeuse. Mais les coûts d'achat et d'entretien semblent excessifs pour une commune par rapport au contrat de balayage actuel. Une acquisition comme celle-ci serait peut-être envisageable de la cadre de communauté de communes.

Mme Juste rappelle que la réunion du CCAS (centre communal d'action sociale) aura lieu mardi 22 avril à 17h.

Mme Gibert :

- propose la mise en place d'un jardin pédagogique dans le terrain derrière la mairie qui s'appellerait le jardin de Fernand et demande si cela peut entrer dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- demande s'il est possible de retrouver l'ancien fléchage des chemins de randonnées.
- demande l'ouverture du chemin qui va de la montagne des Fanaux au bassin des Aulnes ainsi que celui qui va de la Ratoire aux Fanaux.
- demande où en est le circuit des puits avec la communauté de communes.
- souhaiterait réhabiliter la salle des Fêtes en salle de spectacle (scène modulable, lumières, chaises avec différentes couleurs ...)
- rappelle qu'il était prévu de planter une haie au bar restaurant chez Fred : celle-ci a été plantée. Quant à la véranda, il n'est plus d'actualité de la changer.
- propose de participer aux frais d'inscription des enfants aux associations.
- explique que le comité des Fêtes participera à la Loire à vélo.
- souhaite comme Mme Cadete organiser les fêtes traditionnelles avec les enfants.
- rappelle qu'elle avait suggéré de rénover ou de numériser l'ancien cadastre.
- reparle de l'acquisition de la grange Pyramidale. M. Coplo étant membre du conseil municipal, ne souhaite pas vendre ce bien à la commune.

La séance est levée à 21h45.